
AVIS

Le Collège communal informe le public du fait que suite à la demande de permis d'environnement de la sa Glaxo Smith Kline Biologicals, rue de l'Institut 89 à 1330 Rixensart, pour le renouvellement et la mise à jour des autorisations d'exploitation des puits P3 et P5/P5bis, le Fonctionnaire Technique du Service Public de Wallonie a décidé que :

« Lors de l'analyse relative au caractère complet et recevable de la demande de permis d'environnement, il a également été procédé à l'examen des incidences probables du projet sur l'environnement au sens large, sur base des critères de sélection pertinents visés à l'article D.62 du livre 1^{er} du Code de l'environnement.

A l'examen du dossier de demande, les nuisances les plus significatives portent sur le risque de pollution du sol, du sous-sol et des eaux souterraines.

Au vu du descriptif des activités, dépôts et installations et des mesures prises par l'exploitant ou prévues dans son projet, l'ensemble de ces incidences ne doit pas être considéré comme ayant un impact notable.

En effet, l'exploitation des prises d'eau souterraine seront réalisés selon les conditions généralement imposées par la Direction des Eaux Souterraines pour ce type d'ouvrage.

En ce qui concerne les autres compartiments de l'environnement, le projet engendre des nuisances pouvant être qualifiées de nulles ou mineures.

D'autre part, il n'y a pas lieu de craindre d'effets cumulatifs avec ces projets voisins de même nature.

La notice d'évaluation des incidences, les plans et les autres documents constitutifs du dossier synthétisent suffisamment les principaux paramètres écologiques du projet sur l'environnement. La population intéressée recevra dès lors l'information qu'elle est en droit d'attendre et l'autorité appelée à statuer est suffisamment éclairée sur les incidences possibles du projet sur l'environnement.

Le projet ne doit donc pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est donc pas nécessaire. »

Rixensart le 15 janvier 2021

Le Directeur général,

Pierre VENDY

La Bourgmestre

Patricia LEBON